

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Général (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Quebec, Samedi 27 Fevrier 1858.

LE

# FANTASQUE,

REVUE CRITIQUE ET LITTÉRAIRE DES HOMMES ET DES CHOSES.

IMPARTIALITÉ — RAISON — DEVOIR.

Vol. I.]

IMPRIMÉ PAR F. H. PROULX ET CIE.

[No. 16.]

QUÉBEC:

SAMEDI, 27 FÉVRIER 1858.

“COURRIER DU CANADA,” FAITES VOTRE DEVOIR.

Tel est le cri par lequel nous accueillons la bonne et solide mercuriale de ce brave confrère à l'adresse de la *Gazette Militaire*, qui accuse tous les journaux canadiens-français. de quoi?.. lecteur, devinez! Mais non, vous ne devinez pas: d'abord parceque c'est trop mirobolant, et ensuite parceque c'est infiniment bête. La *Gazette Militaire*. voyez-vous, est rédigée par un homme qui porte une espèce de nom écossais, et elle joue fameusement des siennes depuis quelque temps.

La chose dont les journaux canadiens-français sont accusés par la *Gazette Militaire* est horrible en effet: ils sont accusés d'*inoculer la trahison* (contre l'Angleterre!) à l'*ignorante population* canadienne-française, ça s'entend!

Comme il est bien sûr que *pas un* journal canadien-français n'a soufflé ni *inoculé* la trahison à ame qui vive sur la terre, il s'ensuit que la *Gazette Militaire* est menteuse aux autres et qu'elle *trahit* un peu légèrement l'honneur de sa livrée!

Nous ne dirions pas cela, s'il était vrai, comme on le prétend, qu'il n'y a pas d'honneur dans cette gazette là, mais qu'à la place il y a spéculation.

C'est une injure de dire à cette *Gazette* qu'elle est une menteuse; mais si elle ne veut passer pour menteuse, nous l'aimerons mieux; nous la prendrons alors pour une simple folle.

Sérieusement, nous croyons que la *Gazette* en question prend le chemin des loges. Elle complimentait les canadiens-français il n'y a pas trois mois, et la voilà aujourd'hui qui les appelle *ignorants* et même *traîtres*!

Monsieur Alonzo Kirk, ce grand porte-moustache qui ressemble à un Kalmouck, voilà l'homme qui vous dit, ô canadiens-français, ces choses aimables!

Vous êtes bienheureux, noble gentilhomme, de vous planter en Canada pour y vivre, et vous insultez ses braves habitants! C'est courtois, et vous

êtes beau dans ce joli rôle ! Certainement, si votre bravoure se mesure à vos rodomontades, vous irez loin avec votre mine étrusque et un morceau de fer au côté !

UN PETIT GUERRIER.

Messieurs les Collaborateurs,

L'écrivain du *Mercury* en veut la mort à l'armée française parcequ'elle trouve mauvais que l'Angleterre soit le refuge des démagogues et des coupe-gorge de tous les pays, et que les assassins de l'empereur des français n'aient d'asile assuré nulle part, *excepté en Angleterre !* Il est bien permis à l'écrivain en question d'aimer que les lois anglaises accordent une protection à l'assassinat, mais en ce cas pourquoi ne serait-il pas permis aux soldats français de désirer que les lâches assassins de leur empereur n'aient pas le droit de trouver au sein d'un peuple *allié* la *bonne* qui leur facilite à tous égards les moyens de préparer le crime et de le commettre à volonté ? Que dirait l'éditeur du *Mercury* si un meurtrier qui en voudrait à ses jours jouissait d'un azile inviolable dans la maison d'un citoyen qui aurait été jusque là un ami fidèle de l'éditeur du *Mercury* ? Il dirait probablement que la chose est étrange, et il ne se tromperait pas. Mais allons plus loin et supposons que l'éditeur du *Mercury* allant trouver cet *ami* lui dirait : " Vous accordez l'hospitalité dans votre maison à un individu qui conspire contre mes jours ; voulez-vous bien le prier d'aller conspirer en d'autres lieux," et que cet *ami* ne voulant pas le satisfaire lui répondît : " Vous m'insultez dans mes droits de maître ; je donne asile en effet à votre assassin, mais je le veux, et je le laisse libre de faire ce qu'il lui plaira, sans chercher à lui faire opposition, comment notre éditeur trouverait-il cela ? dirait-il que le procédé est amical ou bien l'appellerait-il traître au premier chef ?

Si le *Mercury* voulait discuter avec franchise, il tâcherait de répondre à ce raisonnement, mais il est trop fanatique peut-être pour faire à ce point le *raisonnable*. Je m'étonne beaucoup que les journaux qui sont plus grands que le *Fantasque* le laissent écumer en paix à propos de la France et de la justice que lui doit l'Angleterre.

Cependant ce n'est pas tout. Le *Mercury* s'indigne des plaintes de l'armée française, et il aimerait bien, dit-il, voir des soldats bretons froter d'importance ceux de l'armée impériale de France. Il est d'opinion lui, le *Mercury*, que les soldats de France n'ont *jamais* eu bon marché de ceux de l'Angleterre ! Il est évident que l'aimable écrivain n'entend guère la signification du mot *jamais*. Le monsieur qui publie ces aimables choses ne sait pas l'histoire de France par cœur, et je soupçonne même qu'il ne l'a *jamais* lue. Il doit y avoir bien d'autres matières que ce particulier-là n'a *jamais* apprises. Il croit probablement que la conquête *normande* est une aventure qui n'a *jamais* eu lieu. S'il me le permettait, je lui ferais des récits propres à l'abasourdir ; mais je garde cela pour une autre circonstance ou je l'instruirai sans lui demander son consentement. Pour finir, je pose au savant du *Mercury* la question enfantine que voici :

Combien pouvez-vous compter de soldats ANGLAIS dans l'armée

hétérogène et mixte qui s'appelle à tort l'armée anglaise ? ”

Quant aux soldats de la dite armée anglaise, s'ils aiment la salade bien épicée, ils sauront où la prendre quand l'occasion sera venue. C'est l'affaire du temps. Le seul point qui m'embarrasse pour le moment, c'est d'apprendre combien de militaires de la puissance de l'éditeur du *Mercury* un zouave pourrait coucher à bas d'une seule tappe ?

UN COMBATTANT FUTUR.

[Nous connaissons assez *Un Combattant Futur* pour bien savoir que s'il combat jamais sur un champ de bataille, ça ne sera pas contre les anglais. Il est sujet britannique et loyal comme le sont tous les canadiens-français ses compatriotes ; mais nous comprenons qu'il aime la justice et qu'il ne veut pas permettre à un journal trop fanatique de chercher à rabaisser la race généreuse de qui nous descendons, en mettant en oubli les faits et l'histoire. Le *Mercury* étant le journal coupable de ce péché là, mériterait une leçon beaucoup plus sévère. Cette pauvre feuille est devenue depuis quelque temps aussi haineuse que sa commère la *Gazette de Québec* ; ce qui fait que nous avons maintenant deux pestes au lieu d'une !]

M. LOUIS MICHEL DARVEAU.

Comme citoyen du faubourg St. Jean, j'ai eu l'occasion de savoir et aussi les moyens d'apprendre, aux meilleures sources, les faits qui peuvent concerner la trempe d'esprit et le caractère politique de M. Louis Michel Darveau, cet homme qui vient de prendre position sans cérémonie dans le camp rouge. J'ai cru devoir adresser cet essai de ma plume novice au *Fantasque*, dans la pensée qu'il ajouterait une constellation de plus aux portraits de la fameuse petite pléiade rouge de notre bonne ville.

Louis Michel Darveau est né à Québec le 29 septembre 1833. Cette information est nécessaire pour démontrer qu'à l'époque où il débute dans la politique démoc.-soc. il n'a que vingt-quatre ans bien comptés. Un rédacteur de journal disait l'autre jour que l'on ne devrait pas être surpris de voir M. Darveau commencer à se faire connaître à 24 ans, puisque le ministre Pitt n'avait que 23 ans lorsqu'il s'éleva au ministère en mettant dehors l'illustre Fox. La différence d'un an n'est pas grand' chose entre ces deux hommes ; mais aussi la supériorité du ministre Pitt sur M. Louis Michel Darveau n'était que d'un grain.

Le père de ce grand penseur canadien est M. Grégoire Darveau, homme qui a mérité par sa conduite et par l'aménité de son caractère l'estime de ses concitoyens. Il fut tenu sur les fonds baptismaux par Jean Simpson, son parent maternel et Olympe de Varennes. Du côté ét ligne de sa mère, dame Olive Simpson, Louis Michel est le petit neveu de M. Justin McCarthy, qui fut un avocat célèbre. Mais M. Louis Michel a peut-être quelques-uns des défauts de son grand oncle ; toutefois il n'en a pas les talents. Les richesses de l'esprit sont inégales partout hélas ! comme les faveurs de la fortune.

La jeunesse de M. Louis Michel Darveau ressemble par plusieurs côtés à celle des grands hommes. Jusqu'à l'âge de dix ans, il fut entre la vie et la mort. Voltaire, qui fut aussi lui un sans-culotte, eut un sort pareil.

Mais tous les deux ont vécu avec la permission de Dieu, et pour la gloire et l'instruction du genre humain !

Louis Michel Darveau fit voir de bonne heure son amour inné de l'indépendance. Pendant les intervalles que lui laissait la maladie, on l'envoyait à une école anglaise. Là, son esprit d'insubordination lui attira maintes corrections plus ou moins fortes, jusqu'à ce qu'enfin le maître impatienté lui cassa un jour une canne sur les épaules.

Cette correction matérielle n'empira pas son mal, mais elle ne le corrigea point.

Monsieur Louis Michel sortit donc de l'école du bonhomme McLaughlin pour entrer à celle de M. Juneau. Néanmoins, comme il n'avait rien appris à l'école anglaise, il n'apprit rien non plus à l'école française, c'est-à-dire qu'il sortit des deux écoles aussi ignorant qu'il y était entré.

Ce fut alors qu'on le mit sous les soins des Frères de la Doctrine Chrétienne. Quelques-uns disent qu'il fit des progrès ; beaucoup d'autres assurent qu'il avait le canal intellectuel tellement bouché, qu'il ne pouvait pas même comprendre le maître qui parlait à la française.

Moi je suis d'opinion que Louis Michel fit certainement des progrès dans les derniers temps, et il le prouve bien aujourd'hui !

Il fit sa première communion chez les Frères.

En 1845, on mit le cher enfant à l'excellente école de M. Dion. Mais au bout de quelque temps il entra au Séminaire de Québec. La première année, il remporta deux prix ; mais ensuite et jusqu'en Belles-Lettres, au lieu d'en remporter, il ne reçut que des pensums et des coups de fêrules, en punition de son esprit de révolte. Trouvant le régime du séminaire trop désagréable, il faisait le *renard* les trois quarts du temps, *dit-on*, car je ne voudrais pas m'exposer à mentir. Il sortit pour toujours du collège en 1851, se fit clerc notaire chez M. Prevost, et, au bout de deux ans, il entra chez M. Petitelerc. Admis à la profession de notaire en 1856, il ouvrit dans le faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon, un bureau d'affaires où les pratiques n'affluèrent pas du tout. Cela ne l'empêcha point de se marier en 1857 à une respectable jeune veuve qu'il aimait depuis six ans *in petto*.

Maintenant il s'est fait copiste pour vivre et lecteur pour acquérir de la gloire. Après avoir aimé selon le système de Platon, il veut planer comme Démosthènes ! C'est beaucoup pour un homme de sa portée et c'est trop fort pour ses moyens.

Je ne sais si un certain ami de M. Darveau se trompe, mais cet ami là me soutient que le dit Louis Michel Darveau est poète. Les écrits poétiques de M. Louis Michel Darveau doivent être curieux s'ils sont dans le genre de sa lecture sur la nationalité canadienne !

La nouvelle du jour est qu'il va publier sous peu un journal qui s'appellera de son nom de baptême OBSERVATEUR. Comme ça sera beau !

Au physique, Louis Michel Darveau peut aller de pair avec le grand Jean Baptiste Eric D'orion, le candidat battu. Au moral, Louis Michel est un des sujets les plus rudes des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Je ne connais pas un gibier d'homme plus violent et plus entêté que celui-là. En outre, il est rancunier comme un corse ; jamais il ne souffre que l'on siffle son opinion, ou qu'on lui dise que, s'il est honnête

et franc, il se perd infailliblement dans le parti rouge qu'il suit. On peut dire de Louis Michel Darveau ce que j'en ai entendu dire en effet : *qu'il a une tête de mule et l'esprit d'un démon*. C'est bien possible, mais la finesse, quand on veut en passer les bornes rend un homme bien bête.

Louis Michel Darveau mange des yeux ses ennemis, en attendant qu'il puisse leur donner des coups de dents ou de plume dans son journal *l'Observateur*.

Il y a des rouges qui s'imaginent qu'en faisant un grand tapage on devient un grand si... et un être plus fin que le reste des mortels. Je ne puis dire que Louis Michel Darveau eut l'intention de s'attribuer tant de supériorité en donnant sa fameuse lecture aux citoyens du faubourg St.-Jean ; mais j'affirme positivement que par la manière dont il s'est comporté publiquement en regard à cette lecture, il a montré cet esprit d'entêtement fanatique à raison duquel il reçoit des férules au collège.

Si le premier tort de M. Louis Michel Darveau a été de critiquer l'exercice des droits politiques dans le clergé, il a commis une seconde faute bien lourde, au dire des citoyens les plus judicieux. Ça été de publier sa lecture dans le *National* en y *omettant les propres paroles* qu'il avait prononcées à l'égard du clergé dans le cours de cette même lecture ! Dire que cette conduite est hypocrite au dernier point, c'est déclarer un fait incontestable. Mais les rouges n'en font jamais d'autres ; ils tronquent, ils défigurent, ils exagèrent, ils inventent, et finalement ils se *renient eux-mêmes*. Quand une politique en est rendue à ces simagrées plus que folles, il me semble qu'elle doit être morte ou sur le point de rendre l'âme. Mais M. Louis Michel ne se décourage pas pour si peu ; c'est un déterminé politique de la pire espèce. Est-ce pour cette raison que ses concitoyens du faubourg St.-Jean l'ont surnommé le *diable rouge* ?

Pourvu que M. Louis Michel Darveau continue d'aller le même train, il ira plus loin que ses confrères, car il les imite avec une fidélité scrupuleuse. D'abord, il se fâche parce qu'on le contredit ; il traite comme des renégats ceux qui ne veulent pas de son opinion. C'est la manie des rouges trait pour trait ; c'est le tic de ces gens qui voudraient écraser dans la poussière tous ceux qui pensent, et rendre le pays libre sous le joug de leur opinion !

Dans la *prétendue* lecture qu'il a publiée mardi dernier dans le *National*, M. Louis Michel Darveau veut faire de l'ironie aux dépens des prêtres en disant que *le clergé en politique est toujours infaillible et par conséquent n'a jamais tort*. Si M. Louis Michel n'avait prononcé que ces paroles là dans sa *vraie* lecture, il serait facile de les lui pardonner, car il est évident que Louis Michel Darveau n'a pas toujours *raison*, et il est très certain qu'il ne sera jamais *infaillible*.

Dans le cas où Louis Michel serait honnête dans cette politique (ce qui dépend de l'état présent de ses facultés intellectuelles) il serait toujours bien malheureux, car il se sacrifie inutilement à des idées *creuses*, et il peut être sûr que ses concitoyens en général et le pays n'y gagneront pas grand' chose !

UN CITOYEN DU FAUBOURG ST.-JEAN.

*Nota Bene.*—Si M. Louis Michel Darveau veut se défendre dans le *Fantasque*, il aura trois pages à sa disposition, et il fera même connais-

sance avec l'auteur de cet article s'il le trouve bon. Mais qu'il n'aille pas agir avec le *Fantasque* aussi dédaigneusement qu'il l'a fait avec le *Courrier du Canada*, car il ferait très mal d'en user de la sorte. Le *Fantasque* recevra des rectifications et des réponses, vu qu'il a des principes honnêtes, mais il *écrasera* Louis Michel et tous les autres gambadeurs politiques qui feront les insolents mal à propos à l'égard du *Fantasque*, qui est muni de toutes les bonnes armes pour châtier les démagogues petits et grands ; et il dira à chacun d'eux leurs vérités vraies !

#### NÉGLIGENCE.

Messieurs les Collaborateurs,

Je cite humblement au tribunal du *Fantasque* trois abus qui affligent tous les passants des rues de la ville. D'abord, vous ne passez pas dans les faubourgs sans trébucher dans les creux que font devant leurs portes les occupants de maisons. C'est un désagrément inconcevable que ces petits creux, surtout le soir. Les citoyens qui sont les auteurs de ces creux devraient les combler sans retard s'ils ont de l'humanité, et il me semble qu'ils devraient en avoir. Ayant bien observé l'état des lieux, je me suis aperçu que les creux en question venaient de ce que les uns creusent *trop* dans la neige et de ce que les autres ne la creusent *pas* assez ; de cette façon le niveau n'est pas égal, et les *creux* s'ensuivent et le public en souffre ! C'est désolant, mais ça démontre le principe que dans les choses humaines il ne faut point, autant qu'on peut, ajuster trop haut ni trop bas, mais choisir ce juste-milieu qui est la bonne règle à suivre parce qu'elle est toujours de saison. La Corporation de Québec est intelligente et elle connaît ce principe. Il ne lui manque plus que de le suivre. Si elle trouve l'obligation de nous faire des trottoirs unis trop formidable, elle devrait la mettre sur les épaules de son inspecteur. Cependant, comme on ne doit faire de peine à personne, je me fais un devoir de vous dire que si la Corporation était forcée dans le moment actuel de faire disparaître tout ce qu'il y a de *ralobaux* dans la ville, elle serait saisie de frayeur, et que tous ses membres et officiers déguerpiraient à la hâte. Voilà le premier abus que j'avais à vous signaler. Voici maintenant le second.

Il n'est presque pas de rue où vous ne rencontriez des traîneaux que des enfants conduisent sur les trottoirs au prix de vos jambes et de la loi qui les protège vainement. Je dis *vainement*, car à quoi servent des lois ou des réglemens municipaux, quand vous n'avez pas une police attentive, ou que cette police n'est nulle part ou qu'elle n'a pas l'œil ouvert sur les exploits des gamins de la ville ou des faubourgs ? Cette incommodité des traîneaux d'enfants se renouvelle à toutes les heures du jour, et la Corporation, qui ne devrait jamais dormir quand tout le monde souffre, ferait un acte sage en exerçant sa philanthropie en cette occasion pour le bien des passants de tout âge et de tout sexe. Il n'y a même pas de temps à perdre, car les petits sorciers qui infestent nos trottoirs se rebellent contre ceux qui cherchent à reculer leurs traîneaux. Ils prétendent que la Corporation en les laissant occuper si longtemps les trottoirs sans conteste, leur a donné un droit de prescription. La question

est douteuse, et il serait à propos que M. Lauthier, le Recorder, se mêlât de décider la chose, et je suis sûr qu'il ne demanderait pas mieux, moyennant l'assentiment de la Corporation et un peu d'aide de la part des gens de police. Voyons, messieurs, lequel de vous est prêt à se remuer pour le soulagement des pauvres payeurs de taxes ?

Le troisième abus dont je me plains, ce sont les attroupements aux coins des rues de messieurs les charretiers, qui ont l'air de s'imaginer que les trottoirs sont faits pour leur amusement exclusif, et qu'ils ont un droit perpétuel de les encombrer de leurs personnes. Le public regarde comme une vraie nuisance ces statues vivantes qui ne parlent que pour éclater en quolibets de toute espèce ou pour vous importuner de leur mot *carrié*, comme si vous n'étiez pas le juge du besoin que vous en avez. Les charretiers sont des industriels utiles à la société, mais ils ne doivent pas embarrasser le milieu des trottoirs ; ils pourraient se tenir sur le bord de la ligne des passants, auprès de leurs voitures, et tout n'en serait que mieux. Ils agissent au contraire comme de grands enfants qu'ils sont, et, grâce aux sergens de police, ils ne sont pas prêts d'en finir !

Remarquez bien, messieurs, que je ne parle ici que du préjudice public, sans me plaindre des personnes. Je sais qu'il y a des pratiques très nuisibles que bien des gens suivent sans penser à mal et uniquement parce que ces pratiques sont tolérées et restent impunies. Quelqu'un est cependant coupable, et c'est l'autorité, lorsqu'elle néglige d'avertir et d'appliquer le remède nécessaire. Aussi, c'est à telle que je m'en prends aujourd'hui des nuisances publiques que je dénonce à son attention, et je prétends qu'elle doit protection aux citoyens dans les petites choses aussi bien que dans les grandes. Lorsqu'un habitant de la municipalité, autrement dit *contribuable*, doit jouir d'une circulation libre partout où ses affaires l'invitent à passer ; c'est son droit à lui, comme c'est le droit de la Corporation de percevoir des taxes. Comme dit le proverbe, *charbonnier est maître chez soi*, et chacun est toujours le maître d'exiger les choses pour lesquelles il paie et qu'on est obligé de lui fournir. En attendant que j'aie le plaisir de vous faire d'autres communications d'un intérêt général, j'ai l'honneur d'être messieurs les Collaborateurs du *Fantasque*, comme vous le savez,

UN CONTRIBUABLE DE ST.-ROCH.

---

UN BON JUGE, ETC.

Messieurs les Collaborateurs,

Je viens d'écrire dans le *Chronicle*, et je vous prie de vouloir bien publier la même chose à peu près dans le *Fantasque*. Je suis un homme simple, mais qui parle haut et franc—je suis sensible comme les autres hommes—je suis particulièrement très susceptible de frissonner quand il fait froid, et je considère que c'est le devoir impérieux de la Couronne d'avoir un lieu confortable pour y recevoir les honorables juges, les avocats, les huissiers et les greffiers qui conduisent les affaires de loi dans les circuits. Or, messieurs, j'étais à la cour de Leeds mercredi dernier, lorsque le juge Meredith (c'en est un qui a le parler doux celui-là) fut contraint, messieurs, oui fut contraint de garder ses clagues

dans ses pieds, c'est à dire plutôt ses pieds dans ses claques sur le banc ou il était assis, et de garder aussi sa redingotte toute couverte de pelletteries, et de se mettre finalement le casque de fourrure sur la tête! Et les avocats étaient bleus et ne pouvaient parler!! Et ils tremblaient si fort qu'ils se mirent le casque sur la tête et les fourrures sur le corps!!! Et le juge dit que c'était *enfonçant*, une affaire pareille, et il nous dit à nous, le peuple, que nous étions un bon peuple, et qu'il serait mortifié de nous voir malades, et qu'il ne voulait pas nous réduire à être abasourdis par le froid, et que ça lui ferait plaisir de nous voir mettre nos couvre-chefs (ou couvre-sot, comme vous voudrez) sur la rotonde. Et nous nous mêmes les couvre chefs sur la tête, messieurs, et nous rendîmes grâce à ce bon juge, et nous nous dîmes en nous mêmes que le jugement qu'il venait de rendre était bon, et nous souhaitâmes ensemble qu'il rendit un second jugement pour faire transporter la cour avec son attirail à Inverness, à Halifax ou à Somerset, ou je réside, vu qu'il était clair comme le jour que les gens hospitaliers de Leeds voulaient nous faire périr en nous exténuant de froid et en ne mettant pas de vitres à leurs misérables fenêtres. O hiver! O justice humaine! O bonnes gens de Leeds!

Je vous en prie, messieurs, parlez au Gouverneur, s'il vous plaît, pour qu'il arrange cette mauvaise affaire, ou bien je ne poursuivrai jamais à Leeds.

Votre serviteur obéissant,

CULTIVATEUR DE MÉGANTIC.

Québec, 24 février 1858.

On lit dans la *Guêpe* du 25 courant :

MORT SUBITE!

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de monsieur *Polichinelle Napolitain de naissance* il n'a pu résister à la rigueur de notre climat; et, lundi dernier, après trois semaines de séjour au milieu de nous, il est tranquillement descendu dans le sombre royaume des morts où il pourra consoler l'ombre impie de son prédécesseur l'*Avenir*!

Paix à leurs CENDRES et respect à leur ESPRIT!!!

#### CONDITIONS.

Ce journal paraît, autant que possible, tous les JEUDIS. Il est rédigé (comme la plupart des journaux actuels) par un nombre inconnu de collaborateurs qui ne se nomment jamais. PRIX: QUATRE SOUS par numéro. Pour favoriser les personnes de la campagne qui ne peuvent l'acheter sur les lieux, on l'expédie par la poste à ceux qui en font la demande en payant d'avance (QUATRE SOTS par numéro) pour le temps qu'ils désirent le recevoir.

Toute communication non accompagnée du nom de l'auteur sera regardée comme non-venue, et il n'en sera pas accusé réception. Toute réclame devra être adressée par écrit aux imprimeurs-proprétaires, F. H. PROULX et Cie., rue Artillerie, 4, Faubourg St. Jean (Quartier Montcalm).

Le *Fantasque* sera mis en vente les jours de publication chez les libraires suivants :

M. L. ROCHELLE, rue et faubourg St. Jean.

M. J. T. BROUSSEAU, rue Buade, Haute-Ville (vis-à-vis le Presbytère).

M. F. FOURNIER, rue St. Joseph, près l'Eglise St. Roch.

M. M. ROCHON & CHERRIER, No. 15, rue Ste. Thérèse, Agents pour la Cité et le District de Montréal.